



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 4 FEVRIER 2026

Date de convocation :
28/01/2026

En exercice : 29

Présents : 17

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre février à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Naïma METLAINE, Raphaël LOPEZ, Annabelle Alessandria **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Evelyne FUENTES, Béatrice GONZALEZ, Mélissa OBBIH, Yasmine SEBAHOUI, Valérie CRIBEILLET **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Maryse NOGUÈS (pouvoir à Françoise CRISTOFOL), Jean-Louis LIGAT (pouvoir à Claude AYMERICH), Thierry COMES (pouvoir à Caroline PAGÈS), Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES), Caroline MERLE (pouvoir à Raphaël LOPEZ).

Absents : Frédéric CRAVO, Damien OTON, Marielle ALONSO, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN, Danielle POUDADE.

M. Yasmine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026/11 : RÉALISATION D'UN CONTRAT DE PRÊT COHESION SOCIALE D'UN MONTANT TOTAL DE 3 650 000 € AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISCINE MUNICIPALE, S'INSCRIVANT DANS LE CADRE DES ENVELOPPES LIEES AU SECTEUR PUBLIC LOCAL.

Suite à une consultation, et la réception des propositions de quatre établissements bancaires,

Pour le financement de l'opération de réhabilitation de la piscine municipale, la commune d'Ille Sur Tet, représentée par William BURGHOFFER, Maire, est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt de 3 650 000 € (trois millions six cent cinquante mille euros) et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL COHESION SOCIALE (PSPL)

Montant : 3 650 000 € (trois millions six cent cinquante mille euros)

Durée de la phase de préfinancement : sans

Durée d'amortissement : 30 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,60%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA

Amortissement : Déduit

Profil d'amortissement : Simple Révisabilité

Absence de mobilisation de la totalité du montant du Prêt : autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Entendu le rapport,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Par 21 voix POUR 1 voix CONTRE

APPROUVE la réalisation d'un emprunt de 30 ans, auprès de la CDC, d'un montant de 3 650 000 €, pour le financement du programme de réhabilitation de la piscine municipale, selon les conditions détaillées ci-dessus.

PRECISE que cet emprunt est dans les restes à réaliser et sera donc inscrit au budget 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et les demande(s) de réalisation de fonds ainsi que tout document sur le sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 4 février 2026

Le Maire



William BURGHOFFER

